

Vous envisagez une mobilité internationale pendant votre cursus de Licence ou de Master au sein du département de Biologie ?

Alors lisez attentivement ce document !



Pourquoi partir étudier à l'étranger dans le cadre de mes études ?

Vous êtes intéressé.e.s par les relations internationales, la découverte d'une autre culture, les destinations lointaines voire exotiques, l'apprentissage et/ou l'approfondissement d'une langue étrangère... tout cela est très bien, mais ce ne sont pas les raisons principales d'un départ à l'étranger dans le cadre des études. L'université de Lille, le département de Biologie, et leurs services de relations internationales ne sont pas des agences de voyage, et les coordinateurs relations internationales du département de Biologie ne sont pas là pour vous envoyer 'en touristes' à l'étranger !

Certes, si l'enrichissement personnel d'une mobilité d'études est indéniable et multiforme, votre projet de mobilité doit être avant tout motivé par **vos projets académiques** (*quel parcours envisagez-vous en L3 ? Quel master visez-vous ? En quoi votre éventuelle mobilité à l'étranger dans le cadre de vos études va-t-elle renforcer votre dossier et vous permettre d'acquérir des compétences que vous n'auriez pas acquises à Lille ?*) et par **vos projets professionnels** (*en quoi votre mobilité va-t-elle vous permettre de mieux atteindre votre(s) objectif(s) professionnel(s) ?*)

Où partir ?

Deux types de mobilités sont envisageables : **en Europe** et **hors Europe**. Les procédures et contraintes sont différentes en fonction de ces deux zones. **Deux coordinateurs relations internationales vous accompagnent spécifiquement sur ces destinations au sein du département de Biologie** : Mme C. Van Besien pour les mobilités Hors Europe et M. C. Lefebvre pour les mobilités en Europe (coordonnées en fin de document).

ATTENTION : une mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'**accords existants avec une université partenaire**. Vous trouverez la liste des accords disponibles sur le site dédié à la mobilité internationale de l'université de Lille : <https://univlille.moveonfr.com> (cf. page d'accueil présentée infra).



Etudier dans une université partenaire

ETUDIEZ A L'ETRANGER DANS UNE UNIVERSITE PARTENAIRE VIA NOS PROGRAMMES DE MOBILITE :

>EN ECHANGE POUR OBTENIR DES ECTS (mobilité de crédits) :

- [Programme 'Erasmus+ Etudes'](#) : dans un pays européen
- [Programme 'Convention'](#) : à travers le monde
- [Programme 'ECI'](#) : dans la province du Québec au Canada
- [Programme 'MAUI'](#) : aux Etats-Unis
- [Programme 'AEN'](#) : en Australie
- [Swiss European Mobility Programme 'SEMP Etudes'](#) : en Suisse

>POUR UN DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL :

- [Convention de Double Diplôme](#) spécifique variable selon le diplôme de l'Université de Lille

>EN COURT SEJOUR 'SUMMER SCHOOL' :

- [Programme universitaire de courte durée](#) et à dimension internationale dans un établissement partenaire de l'Université de Lille

TROUVEZ VOTRE UNIVERSITE

Effectuez votre recherche par pays, par programme de mobilité, par établissement partenaire de l'université de Lille et par discipline. Pour faire une recherche dans « établissement partenaire », vous devez d'abord sélectionner un pays.

Pour identifier les universités avec lesquelles notre département a des accords, il vous suffit de renseigner le pays et le département dans l'outil de recherche « *Trouver votre université* » de ce site internet (cf. infra).

TROUVEZ VOTRE UNIVERSITE

Effectuez votre recherche par pays, par programme de mobilité, par établissement partenaire de l'université de Lille et par discipline. Pour faire une recherche dans « établissement partenaire », vous devez d'abord sélectionner un pays.

Recherche de texte Programme de mobilité

Pays Etablissement partenaire

Composante FST - Département Biologie

Attention, les informations de ce site évoluent régulièrement et sont communiquées uniquement à titre indicatif. Pour plus d'informations, merci de contacter le service relations internationales de votre faculté/institut.

Le contenu de ce site peut comporter des erreurs ou des oublis. Si vous observez une erreur, un lien brisé, merci de nous les signaler par courriel à support-moveon@univ-lille.fr.

Il vous appartient ensuite de vérifier que le(s) accord(s) que vous avez identifié(s) est(sont) bien actif(s) et de vous renseigner sur les procédures administratives spécifiques auprès de Mme Anaïs Henry (anaïs.henry@univ-lille.fr), en charge des aspects administratifs des mobilités internationales pour le campus FST. **Attention** : sachez que Mme Henry ne vous accompagnera sur un éventuel projet qu'après avis favorable des coordinateurs du département de biologie. Vous devez toujours informer en premier lieu vos coordinateurs départementaux de votre(vos) éventuel(s) projet(s) avant d'initier toute démarche administrative !

Afin de préparer votre projet de mobilité d'études à l'étranger dans les meilleures conditions, il est fortement conseillé de VOUS RENSEIGNER AU MOINS UN AN A L'AVANCE avant votre date prévue de départ en mobilité.

Combien de temps et quand partir ?

Selon votre projet, vous pouvez partir **un semestre ou une année universitaire complète**. Vous avez le droit d'effectuer une mobilité d'études pendant votre cursus de Licence et une autre, indépendante de la précédente, pendant votre cursus de Master. Le choix de la durée de votre projet dépendra de ce que vous recherchez au travers de votre mobilité d'études, du pays de destination et de l'université partenaire, mais aussi des programmes d'enseignements offerts par le(s) partenaire(s) au regard de celui que vous auriez suivi à Lille.

ATTENTION : pendant toute la durée de votre mobilité, **vous restez inscrits à l'université de Lille et vous relevez du département de biologie**. Et, à l'issue de votre mobilité, vous vous verrez délivrer un diplôme en biologie de l'université de Lille ! La délivrance de ce diplôme reconnaît simplement l'équivalence du cursus que vous aurez suivi à l'étranger avec celui proposé au sein de notre université. L'établissement partenaire ne vous délivre aucun diplôme à l'issue de votre mobilité ! Il établit juste un relevé de notes qui est transcrit dans le système de notation français par votre coordinateur départemental, selon un cadre officiel établi entre les établissements partenaires.

Quand et comment préparer mon dossier ?

Les calendriers d'instruction de vos dossiers dépendent de votre(vos) destination(s).

Pour les mobilités en Europe, il y a deux appels à candidatures annuels : un au printemps pour un départ au semestre impair de l'année universitaire n+1, et un à l'automne pour un départ au semestre pair de l'année universitaire n+1. *Si vous souhaitez partir 1 an, vous devez alors déposer votre dossier au printemps*. Les dates limites pour déposer votre **dossier de candidature complet** dans l'application sont fixées à la mi-avril pour une mobilité au semestre impair de l'année n+1 et à la mi-octobre pour une mobilité au semestre pair de l'année n+1.

Pour les mobilités hors Europe, il y a désormais deux appels à candidatures annuels : un en début d'année civile (ie. mi-janvier) pour une mobilité effective au début de l'année universitaire suivante (ie. septembre de la même année civile) quelle qu'en soit la durée (1 semestre, pour le semestre impair de l'année n+1, ou bien 1 année universitaire complète), et un à la rentrée universitaire (ie. mi-septembre) pour une mobilité au semestre de printemps (ie. semestre pair) de l'année universitaire n+1.

Dans les deux cas, et au regard de la difficulté à obtenir certaines pièces administratives ainsi qu'au travail que vous devez fournir pour préparer vos contrats d'étude (et 1 projet peut signifier jusqu'à 5 contrats d'études différents !), **il convient d'anticiper nettement ces dates butoirs administratives**. Aussi, au sein du département de biologie, nous n'instruisons plus aucun nouveau dossier après :

- **Le 15/12 de l'année civile n-1** pour les mobilités hors Europe (année entière ou semestre impair de l'année n+1) ;
- **Début avril de l'année universitaire n-1** pour les mobilités au semestre impair de l'année n+1 en Europe ;
- **Début juillet de l'année universitaire n-1** pour les mobilités au semestre pair de l'année n+1 hors Europe ;
- **Début octobre de l'année universitaire n-1** pour les mobilités au semestre pair de l'année n+1 en Europe.

IL EST INUTILE DE NOUS CONTACTER A MOINS DE 15 JOURS DE CES DATES LIMITES D'INSTRUCTIONS DE VOS DOSSIERS SI VOUS N'AVEZ PAS DEJA UN PROJET ABOUTI AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES (ou presque) ET SURTOUT SANS VOS PROJETS DE CONTRAT D'ETUDES. Plus une mobilité internationale est anticipée, mieux elle est préparée et plus elle a de chances de se dérouler avec succès.

En parallèle des **démarches pédagogiques** pour lesquelles vous êtes accompagné.e.s par un coordinateur au sein du département de biologie, vous devez également accomplir un certain nombre de **démarches administratives** (attestation ou certification en langues, attestation de ressources, questions de visas, etc...) Vous devez pour cela rapidement contacter Mme Anaïs Henry, au service Relations Internationales de la FST. Elle pourra notamment vous renseigner sur l'état des accords répertoriés dans MoveOn (actif *versus* inactif), vous informer d'éventuels nouveaux accords qui n'auraient pas encore été entrés dans MoveOn, vous préciser les exigences administratives des partenaires et vous indiquer comment initier la création de votre dossier de candidature sur votre ENT.

Pour faciliter voire accélérer le traitement de votre dossier, nous vous demandons de toujours mettre le coordinateur départemental concerné (Europe versus hors Europe, les deux le cas échéant) en copie de vos échanges avec Mme Henry ou tout autre personne du service administratif à la FST.

Quelles sont les conditions requises pour une mobilité d'études pendant mon cursus au sein du département de Biologie à l'université de Lille ?

Quel que soit votre projet, **vous devez être inscrit.e à l'université de Lille au moment du dépôt de votre candidature et pendant toute la durée de votre période de mobilité.** Aucun dossier ne peut être instruit si vous n'êtes pas étudiant.e à l'université de Lille au sein du département de Biologie. De la même manière, nous ne pouvons instruire un dossier de candidature pour une mobilité lors d'un master qui serait réalisée dans une autre université que l'université de Lille.

Pour les séjours en Europe, vous devez **avoir validé au minimum la première année (L1) de votre cursus.**

Pour les séjours hors Europe, vous devez **avoir validé au minimum les première (L1) et deuxième (L2) années de votre cursus.**

En fonction des destinations, des critères additionnels notamment de maîtrise de la langue dans laquelle les enseignements sont dispensés, ainsi que d'excellence du niveau académique peuvent être exigés par les établissements partenaires. La satisfaction de ces critères (= prérequis pour pouvoir déposer un dossier) n'est pas une garantie de sélection par le partenaire ! Vos coordinateurs départementaux vous préciseront les critères en fonction de votre projet et vous informeront, au cas par cas, des contraintes et exigences des établissements partenaires.

Dans tous les cas, au sein du département de Biologie, nous n'instruisons aucun projet si votre dossier académique (en L1 pour une mobilité en Europe, ou en L1 et en L2 pour une mobilité hors Europe) fait état d'une moyenne générale inférieure à 12/20. **Une attention particulière est portée à vos résultats dans les enseignements disciplinaires lors de l'instruction de votre dossier.**

N'oubliez pas que lorsque vous partez en mobilité à l'étranger dans le cadre de vos études, non seulement il vous faut vous ajuster à une culture différente et à des méthodes de travail et d'enseignement parfois totalement opposées à ce que vous avez connu en France, ce qui mobilise une part non négligeable de vos ressources individuelles, mais encore vous représentez l'université de Lille et notre département de Biologie auprès des établissements partenaires : vous êtes nos ambassadeurs ! Aussi, non seulement vous vous mettez en grande difficulté si vous maîtrisez insuffisamment votre discipline avant votre départ, mais vous risquez par ailleurs de provoquer la dénonciation de l'accord d'échange par le partenaire si votre niveau académique est jugé insuffisant.

***NB** : si vous avez des résultats inférieurs à 12/20 en L1 (mais avec une progression avérée entre le S1 et le S2), et que votre projet de mobilité est très spécifique et déterminé, veuillez contacter Mme Van Besien (coordonnées ci-dessous) pour évaluer avec elle sa faisabilité. Cet examen d'un projet sur la base d'un dossier ne satisfaisant pas le niveau académique exigé initialement ne peut être qu'exceptionnel et les dérogations sont très rares !*

Enfin, sachez que **le nombre de places disponibles à l'échelle de l'université de Lille est limité pour chaque établissement partenaire**. Ces limites sont fixées par les accords de coopération bilatéraux signés entre l'université de Lille (pour un ou plusieurs départements) et l'université partenaire. Le service Relations Internationales de la FST est en mesure de vous fournir ces précisions. A ce titre, il est donc particulièrement judicieux, selon votre projet et vos motivations, de **préparer plusieurs projets** (donc plusieurs dossiers de candidature) en parallèle.

J'ai bien évalué mon projet ; il répond aux conditions et critères présentés dans ce document. Qui contacter pour m'accompagner sur mon projet ?

Vos deux interlocuteurs au sein du département sont :

Dr Christel VAN BESIEN
Responsable Mobilités Hors Europe
MCU Neurosciences / Bât. SN4.1.
Tel : 0320436865
✉ christel.vanbesien@univ-lille.fr

Pr Christophe LEFEBVRE
Responsable Mobilités Europe
PU Physiologie / Bât. SN3
Tel : 0320434127
✉ christophe.lefevre@univ-lille.fr

TOUT PROJET DE MOBILITE INTERNATIONALE pendant vos études au sein de notre département, quel que soit la forme de votre projet (mobilité d'études, mobilité de stage, autre...) **doit faire l'objet d'une déclaration d'intention auprès des coordinateurs départementaux.**

Pour approfondir vos recherches avant de nous contacter :

- Comment partir en programme d'échange à l'université de Lille : <https://international.univ-lille.fr/partir-a-letranger/etudier-a-letranger/comment-partir-en-programme-dechange/>
- Pour le **programme ISEP** (*International Study Exchange Program*), programme de mobilité spécifique nord-américain : il existe un calendrier et une procédure particuliers ; veuillez contacter Mme Van Besien en tout début d'année universitaire n-1 (ie. dès la pré-rentrée de votre L2 !) pour toute demande de renseignements.
- Pour les **mobilités de stage**, la procédure est indépendante du département (mais vous devez néanmoins nous informer de vos projets) : <https://international.univ-lille.fr/partir-a-letranger/stage-a-letranger/>